



DELLA IMMOBILIER
www.della-immo.fr

HONORAIRES

Tarif applicable à partir du 28 Février 2018

TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat et le taux et forfaits indiqués sont recommandés et ne doivent être dépassés.

< 50 000€	4 000€ TTC (forfait)
De 50 000€ à 80 000€	5 000€ TTC (forfait)
De 80 000€ à < 105 000€	6 000€ TTC (forfait)
De 105 000€ à < 130 000€.....	7 000€ TTC (forfait)
De 130 000€ à < 160 000€.....	8 000€ TTC (forfait)
De 160 000€ à < 180 000€.....	9 000€ TTC (forfait)
De 180 000€ à < 250 000€.....	10 000€ TTC (forfait)
Au delà de 250 000€	4 %TTC avec un maximum de 16 000 € TTC

LOCATION

Baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n° 89-462 du 06/07/1989

Bailleur : 5 % TTC du loyer annuel hors charges.

Locataire : 5 % TTC du loyer annuel hors charges.

Correspondant à la visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée.

Le montant maximum facturé au locataire au titre des honoraires ttc est limité à :

8€ / m² de surface habitable pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail.

3€ / m² de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée.

Locaux commerciaux et professionnels

10 % HT du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.

La rédaction du bail ne sera pas faite par l'agence.

AVIS DE VALEUR

Avis de valeur vente : 160€ TTC - Avis de valeur locative : 80€ TTC